

Résolution de la CEF de la FNEC FP-FO des 3 et 4 juin 2025

Un nouveau cran dans la marche à la guerre en Ukraine vient d'être franchi ce week-end avec l'attaque de drones qui ont frappé des sites stratégiques militaires russes en profondeur. Dans le même temps, le président russe signe un décret permettant de réquisitionner des éléments de l'économie russe et préparer une loi martiale complète. La CEF refuse l'escalade guerrière en Ukraine comme dans tous les pays et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent en Ukraine et de l'arrêt des livraisons d'armes. La CEF s'oppose à l'envoi de troupes françaises en Ukraine, quelle qu'en soit la forme (OTAN, ONU ou autres) : « Pas un sou, pas une arme, pas un Homme pour la Guerre. »

En Palestine, le gouvernement de Benjamin Netanyahu a lancé son offensive au sol à Gaza. Nul ne peut ignorer ce qui est en train de se dérouler sous les yeux de tous : un véritable génocide. La CEF appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour le cessez-le-feu définitif et permanent en Palestine et au Liban, l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, le retour de tous les otages, la fin de la colonisation de la Palestine, la levée du blocus. La CEF se félicite du courrier du secrétaire général de la confédération au président Macron.

Malgré la répression, malgré la propagande, les travailleurs et les jeunes du monde entier, y compris en Israël, se dressent contre cette guerre dont les images insupportables nous parviennent en temps réel. Comme fédération de l'enseignement, nous sommes avec nos élèves, nos étudiants ou nos collègues qui manifestent leur indignation face aux destructions et aux meurtres d'enfants dans la bande de Gaza.

Avec les syndicats FSU, CGT Educ'action et Sud Education de l'Yonne et nationaux, la CEF apporte son soutien à l'enseignante du lycée de Sens, suspendue pour avoir observé une minute de silence en hommage aux victimes des bombardements. Cette répression abjecte présage de ce qui sera généralisé si la loi soi-disant de lutte contre l'antisémitisme à l'Université est adoptée. La CEF se félicite de la motion, dont nous avons été à l'origine, adoptée par la commission permanente du CNESER qui demande le retrait de cette loi, car elle « porte gravement atteinte aux libertés académiques et à l'indépendance des universitaires ainsi qu'aux libertés d'opinion, d'expression et de manifestation des universitaires comme des étudiants, sur tous les sujets, y compris sur la situation à Gaza et le sort fait aux populations palestiniennes. »

La CEF va organiser la montée chez la ministre E. Borne, si possible dans l'unité syndicale, pour exiger la réintégration immédiate de la collègue de Sens, sans aucune sanction, pour le retrait de la loi sur « l'antisémitisme » dans les Universités. La CEF invite ses structures à se tenir aux côtés des

personnels, des étudiants et des lycéens qui décideront de se mobiliser sous toutes les formes (en signant la pétition pour la réintégration de notre collègue, en organisant des minutes de silence, des rassemblements, des débrayages...) pour exiger que cessent les massacres et mettre un coup d'arrêt à la coopération du gouvernement avec les massacres en cours.

La CEF continue de refuser le mépris dont font l'objet les outre-mer et leur population, placés dans une situation de grande précarité par la vie trop chère. La CEF exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes - notamment en Martinique et Kanaky-Nouvelle-Calédonie - et l'ouverture de négociations sur les revendications. La CEF exige à nouveau la libération de tous les prisonniers politiques kanaks déportés en métropole dont Christian TEIN. La FNEC FP-FO réaffirme que l'État, responsable de la situation à Mayotte, doit répondre à toutes les revendications légitimes des personnels.

Quelques jours après les manifestations du 1^{er} mai, où les centaines de milliers de participants, parmi lesquels de nombreux jeunes, ont exprimé leur colère face aux mesures prises ces dernières années, le premier ministre Bayrou, à la recherche de 40 milliards d'économies nouvelles, explique : « *Mon but, c'est que chacun des Français qui nous écoute (...) se dise "On ne peut pas faire autrement".* »

Il s'agit pour ce gouvernement de faire pression par tous les moyens, chercher à faire accepter l'inacceptable. Macron veut remettre autour de la table ce qu'il appelle les « partenaires sociaux » pour tenter leur faire renoncer à la Sécurité sociale, aux retraites, aux services publics. Avec sa confédération, la CEF réaffirme que « la revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023. » La CEF réaffirme son exigence de maintien de tous les régimes de retraite existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

La CEF partage l'attachement de la confédération rappelé lors de la CE du 20 mai 2025 au *maintien de la Sécurité sociale de 1945 fondée sur le salaire différé* et l'opposition à toute remise en cause de celle-ci ; FO, qui *dénonce l'affaiblissement de ce modèle social, ne participera pas à son démantèlement.*

Pour la CEF il ne saurait y avoir de « compromis social », de « négociation » libre avec un gouvernement qui s'apprête à liquider la Sécurité sociale et tous nos acquis.

En effet, le président Macron a confirmé qu'il ne répondra à aucune de nos revendications. Mais parce qu'il est minoritaire et isolé, il sait qu'il ne pourra faire passer ses projets qu'en divisant la classe ouvrière et ses organisations de luttes en utilisant la répression et l'intimidation des militants et en développant les projets racistes et xénophobes. La CEF rappelle donc qu'il ne peut y avoir de syndicalisme libre et indépendant sans démocratie et c'est pourquoi, elle dénonce les procédures de dissolution de l'association antifasciste « la jeune garde » et de l'association « urgence Palestine ».

Face à ce gouvernement qui est dans une position d'extrême fragilité, la question du blocage et de l'organisation de la grève pour gagner est posée. C'est cette question que se pose en permanence les travailleurs, y compris très récemment les chauffeurs de taxi montés à Paris pendant 10 jours.

La CEF se félicite de la victoire des camarades de FO Enseignement de Wallis et Futuna dans les dernières négociations au ministère pour leur passage à la Fonction publique d'État. Leur mouvement de grève a bloqué Wallis et Futuna pendant de plus de 3 mois en 2023.

La CEF invite ses structures à réunir les personnels, à les regrouper, en lien avec les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants confrontés à la destruction de l'École et des diplômes et à se saisir des initiatives, en particulier des 10 et 11 juin, pour la satisfaction de toutes les revendications.

I. Mobilisations en défense de l'École publique, contre les conséquences du budget Bayrou-Macron.

La CEF se félicite que des mobilisations se poursuivent dans de nombreux départements dans l'unité avec les parents d'élèves pour défendre les classes, les postes et exiger des moyens à hauteur des besoins.

Les personnels refusent les 470 suppressions de postes dans le premier degré, les créations insuffisantes dans le second degré amputées par « le choc des savoirs » toujours rejeté par les personnels et les parents, les non-créations de postes et redéploiements de postes administratifs, infirmiers, de médecins, d'assistants sociaux, de personnels de direction, de PSY EN...

Par ailleurs, la CEF soutient toutes les initiatives organisées pour accompagner et mobiliser les personnels qui se battent pour contrer les volontés de mutualisation, fusion et les atteintes aux conditions de travail. La CEF se félicite de la bagarre menée, avec FO, par l'ensemble des collègues secrétaires de circonscription dans l'académie de Clermont-Ferrand, contre la restructuration brutale que l'administration veut leur imposer.

Dans certains départements, cela se matérialise par la constitution de comités, avec les parents d'élèves et les organisations syndicales.

La CEF se félicite de l'appel du Comité national des écoles et établissements mobilisés : « Les 10 et 11 juin tous mobilisés pour l'école publique ! », reprenant une proposition de la FCPE 93.

Elle invite les syndicats départementaux à diffuser cet appel et à le mettre en œuvre, en prenant par exemple contact avec la FCPE locale et les autres organisations syndicales.

Le 10 juin, le Comité national appelle à des mobilisations locales : la CEF invite les syndicats départementaux, en partant par exemple des écoles et des établissements victimes de fermetures de classes, confrontés aux problèmes de remplacement, à l'inclusion systématique, au manque d'AESH, de personnels médico-sociaux... à contribuer à l'organisation d'initiatives telles que proposées par l'appel du Comité (blocages d'école, rassemblements, grèves, conférences de presse...).

Le mercredi 11 juin auront lieu à Paris une conférence de délégués le matin et un rassemblement au ministère l'après-midi. Là aussi, la CEF invite les syndicats départementaux à participer à l'organisation de la montée de délégations de personnels, de parents d'élèves, d'élus locaux...

La CEF mandate le SF pour continuer de s'adresser aux autres fédérations et leur proposer d'organiser l'action efficace afin de bloquer les suppressions de postes, de classes, contre le budget d'austérité Bayrou.

La CEF réaffirme ses revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ; recrutement en masse de personnels dans tous les corps, dans le cadre du Statut.

II. À bas l'austérité salariale ! Augmentation générale des salaires !

Le budget de guerre du président Macron, c'est aussi l'austérité salariale qui se poursuit avec le gel de la valeur du point d'indice et une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000. La CEF, avec la FGF-FO, refuse la baisse de rémunération de 10 % en cas d'arrêt maladie. Elle exige l'abrogation de cette mesure ainsi que du jour de carence.

Concernant PPCR, la CEF prend acte de l'abandon des accélérations de carrières et la baisse de la durée de certains échelons à la classe normale, mais considère que cette mesure ne bénéficie qu'à une minorité de collègues. En refusant l'augmentation de la valeur du point d'indice, en refusant une réévaluation des grilles indiciaires, le gouvernement et la ministre refusent d'octroyer la revalorisation nécessaire pour maintenir le pouvoir d'achat et combattre l'inflation.

La CEF considère que cette mesure n'apporte aucune réelle revalorisation. Elle confirme tous les travers de PPCR, son austérité et son arbitraire. Il introduit en outre un nouveau rendez-vous carrière couperet pour la classe exceptionnelle, qui vise à mettre une pression accrue sur des personnels expérimentés.

La CEF réaffirme son exigence d'abrogation de PPCR et du RIFSEEP et sa revendication d'un véritable déroulement de carrière garantissant l'accès pour tous à l'échelon terminal du corps pour une carrière complète avec un avancement basé sur l'ancienneté générale de service.

Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)
- Intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire
- Non au salaire « au mérite » ; abandon du Pacte ; revalorisation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie
- Abrogation de la baisse de la rémunération de 10% en cas d'arrêt maladie et du jour de carence
- Abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini.

III. Défense du Statut, défense de l'École et défense des conditions de travail

La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'abandon de toutes les contre-réformes : Parcoursup, Mon Master, le « choc des savoirs », la réforme de la voie professionnelle et notamment le parcours différencié en terminale, la loi de la transformation de la Fonction publique, la mise en place des régions académiques, la loi 3DS ...

La CEF considère que la « convention citoyenne sur les temps de l'enfant » lancée en grande pompe par le président Macron, porte des propositions plus dangereuses et démagogiques les unes que les autres. La CEF n'acceptera aucun recul ni remise en cause de nos obligations réglementaires de service.

La CEF considère qu'il n'y avait rien à gagner et beaucoup à perdre en participant aux « Assises » de la santé scolaire. Avec la création d'une fonction de Conseiller Technique Psy En, la mise en place d'un pôle santé social regroupant les 4 Conseillers techniques, la définition et prescription par ce pôle des missions, tâches et des stratégies locales incombant aux 4 corps avec une primauté de l'intervention dans le 1er degré, en l'absence de toute création de postes et de toute revalorisation salariale, il n'y avait aucune place laissée à la négociation de fond. La CEF affirme son opposition à la création de la fonction de Conseiller Technique de PsyEN en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel et revendique le maintien des statuts spécifiques à chacun de ces corps et demande les créations de postes nécessaires et la revalorisation indiciaire de ces corps.

La CEF invite toutes ses structures à organiser des RIS avec les personnels assistants sociaux, infirmiers, médecins et PSY EN pour les informer des mesures funestes de la ministre, à adopter des motions, à les remettre en délégation aux DASEN et Recteurs.

La CEF revendique l'abandon du projet de loi Lafon du 6 mars 2025 qui prévoit d'autoriser les chefs d'établissement, les adjoints et les CPE à fouiller les sacs des élèves, les transformant de facto en officiers de police judiciaire au mépris de leur statut.

La CEF réaffirme son opposition à la mise en place de la PSC dans notre ministère et refusera tout basculement vers de l'assurantiel privé.

La CEF réaffirme son exigence d'abandon du décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants et ses revendications :

- Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps
- Abrogation de la masterisation : suppression du barrage prévu entre M1 et M2 ; suppression de la condition de l'obtention d'un master pour être titularisé
- Retour à des concours avec des épreuves exclusivement disciplinaires

- Égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie
- Prise en compte de l'année d'élève-fonctionnaire dans les droits à pension, mais aussi dans la carrière
- Même formation pour tous ! Aucun recul salarial et reprise de l'ancienneté pour tous ceux, public-privé, ayant une expérience professionnelle avant le concours
- Suppression de l'engagement de quatre ans post titularisation
- Abondement des dotations supplémentaires nécessaires pour assurer les préparations aux concours avant la licence
- La CEF revendique le retrait de la procédure d'allocation des budgets aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dite de « COMP à 100% » (contrats d'objectifs, de moyens et de performance), qui ne pourra que détériorer encore la situation des établissements.

La CEF réaffirme sa revendication de défense de l'enseignement spécialisé contre la politique d'inclusion systématique et forcée. Une proposition de loi visant à renforcer l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, comportant notamment la généralisation à tous les départements de « pôles d'appui à la scolarité » (PAS) d'ici septembre 2027 a été adoptée le 5 mai 2025 à l'Assemblée nationale.

Les PAS visent d'une part à remplacer à terme les PIAL en contournant les notifications de la MDPH et d'autre part à s'en prendre directement à l'enseignement spécialisé. Ils seraient en effet constitués d'un enseignant spécialisé de l'Éducation nationale et d'un éducateur spécialisé. On vide ainsi les classes spécialisées de leurs enseignants et les ESMS de leurs éducateurs spécialisés pour « coacher » les enseignants de milieu ordinaire confrontés à l'inclusion d'élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées.

Ils s'articulent parfaitement avec l'orientation d'externalisation – liquidation des Établissements sociaux et médico-sociaux.

Au lieu de leur octroyer le Statut de catégorie B avec un vrai salaire à temps plein pour 24h de classe, le gouvernement va encore dégrader les conditions de travail des AESH avec la mise en place des PAS. La CEF réaffirme ses revendications :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire à temps plein pour 24h pour les AESH ; la mise en place immédiate de la subrogation ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;

La CEF invite ses structures à poursuivre la campagne en défense de l'enseignement spécialisé, contre l'inclusion systématique et forcée, en continuant de réunir les personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications.

IV. Abrogation de Parcoursup !

Alors que le ministre délégué à l'ESR, Philippe Baptiste fait des annonces provocatrices à propos de Parcoursup en annonçant que 9/10^{ème} des lycéens auraient des propositions avant le Bac, les premiers résultats sur la plateforme sont tombés lundi soir. Des dizaines de milliers d'élèves n'ont pas de proposition d'admission et sont sur liste d'attente (soit plus d'un tiers selon la ministre Borne elle-même). La CEF réaffirme son exigence d'abrogation de Parcoursup, véritable machine à broyer la jeunesse, à lui barrer l'accès aux facs, tout en la livrant aux marchands de formations privées. La CEF exige le rétablissement du droit des bacheliers à accéder à la filière de leur choix : le Bac doit demeurer le premier grade universitaire.

La CEF appelle les syndicats de la fédération à s'adresser aux lycéens et aux étudiants pour organiser l'action commune avec les personnels pour en finir avec cette sélection inacceptable.

V. Laïcité

Depuis février 2025 et les mensonges de François Bayrou pour protéger Notre-Dame-de-Bétharram, les témoignages mettant en cause l'enseignement catholique se multiplient et visent de nombreux établissements privés sous contrat.

Pendant ce temps, l'État continue de verser 12 à 15 milliards d'euros d'argent public tous les ans aux établissements privés sous contrat en violation totale du principe de Laïcité.

Le ministère annonce un renforcement des « contrôles », c'est-à-dire la dotation de fonds publics supplémentaires visant à contrôler les crimes et abus sexuels dans les écoles privées confessionnelles. Au nom du « caractère propre » des établissements privés, qu'ils soient contrôlés ou pas, l'État continue de protéger l'institution catholique. Les subventions sont maintenues et les contrats d'association jamais rompus.

La CEF s'oppose au projet de procédure « d'agrément » des établissements d'enseignement supérieur privé, qui vise à prolonger le système Debré après le baccalauréat.

Que les sommes astronomiques reçues par les Stanislas, Bétharram et tous les autres soient immédiatement restituées au budget de l'État pour financer l'École publique étranglée par les suppressions de postes ! La CEF réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti-laïques.

VI. AFPA

Aujourd'hui, la situation est devenue insoutenable pour les salariés de l'AFPA, détérioration continuelle des conditions de travail, injonctions contradictoires, postes non renouvelés ou non

pourvus, charge de travail systématiquement reportée sur les présents, discours schizophrénique de la direction ...

L'AFPA, comme tous les opérateurs, l'AFPA ne cesse d'être attaquée !

Le rapport Koréïs souligne l'importance du travail mené par l'AFPA et ses salariés dans le paysage de la formation professionnelle, rappelant ainsi son rôle essentiel pour l'emploi et la cohésion sociale et économique.

Pourtant, l'AFPA et son utilité au service du public ne cessent d'être remises en question au Sénat et dans différents médias.

Les politiques d'austérité tant gouvernementales que régionales entravent le droit des citoyens à la formation professionnelle tel qu'inscrit dans la constitution !

En conséquence, la SFNFOFPA appelle dans le cadre d'une intersyndicale à la grève et à la mobilisation le 26 juin devant le ministère du Travail à 13h, mais aussi sur les piquets de grève devant les centres.

La CEF, avec sa Confédération, soutient cette mobilisation du 26 juin pour défendre l'AFPA, ses salariés et son rôle essentiel au service du public.

VII. Développement

La CEF se félicite de l'augmentation constante du nombre d'adhérents. La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en se déployant pour l'implantation et le développement du syndicalisme FO, fédéré et confédéré, notamment dans de nouveaux champs de syndicalisation.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions